



Sommaire Politique: **Renforcement des Pouvoirs Législatifs Post-Conflict**

Rédigé par Jessica Gomez en collaboration avec Carla Koppell

Ce sommaire politique fait partie d'une série émanant d'un programme triennal portant le rôle des femmes au Rwanda. D'une manière générale, ces sommaires offrent aux décideurs politiques, aux bailleurs des fonds et aux planificateurs des programmes, des stratégies pour la consolidation de la démocratie dans les sociétés post-conflit.

Des pouvoirs législatifs productifs et forts sont au centre des démocraties saines dans les pays en situation de post-conflit, en promouvant le pluralisme politique et servant de frein au pouvoir exécutif. Or, trop souvent, à la suite d'un conflit, les parlements sont affaiblis par des scissions internes, l'expérience et les compétences limitées de membres, les pénuries de personnel et un programme législatif surchargé.

La participation accrue des femmes au gouvernement peut renforcer les pouvoirs législatifs. Avec le seul pouvoir législatif à majorité féminine, le Rwanda est en tête du classement mondial de la représentation politique des femmes. La chambre basse élue du parlement est composée à 56 pour cent de femmes. Bien que le pouvoir législatif au Rwanda soit encore relativement faible, les femmes ont été aux premières lignes des efforts à améliorer cette situation. Depuis qu'elles ont atteint la quasi-parité en 2003, les femmes parlementaires se sont attaquées à la discrimination fondée sur le sexe dans les domaines de la citoyenneté, de l'héritage et des lois sur la propriété.

Plus important, elles ont élaboré et introduit la première législation substantive émanant du parlement rwandais —un projet de loi sur violence basée sur le genre. Toute autre loi substantive a été proposée par le pouvoir exécutif depuis l'élection en 2003 du premier gouvernement post-génocide permanent du Rwanda. Le Forum des Femmes Rwandaises Parlementaires, ou FFRP, un caucus auquel appartiennent toutes les femmes parlementaires, a mené la préparation et la présentation du projet de loi. En concevant le projet de loi sur la violence basée sur le genre, le FFRP a utilisé une approche inclusive: de longues consultations et l'extension aux hommes et aux femmes vivant dans les communautés partout dans le pays, ont influencé les dispositions du projet de loi. En outre, les femmes législatrices ont impliqué leurs collègues législateurs dans les consultations et les ont recrutés comme co-sponsors.

Le soutien de la communauté internationale a consolidé le FFRP et le pouvoir législatif d'une façon plus générale. Les donateurs ont financé les consultations publiques du FFRP, en plus de l'assistance technique apportée à la préparation du projet de loi. Le FFRP a obtenu le soutien de la communauté internationale pour la mise en œuvre de son plan stratégique et l'organisation d'une conférence internationale ambitieuse sur les femmes au gouvernement, pour marquer son dixième anniversaire.

En résumé, le parlement rwandais a une capacité limitée à préparer et présenter des mesures législatives. Toutefois, les femmes ont mené l'élaboration de la législation nationale, en travaillant sans partisanerie sur les sujets de préoccupation commune, et en combattant la discrimination contre les groupes vulnérables à travers le soutien des réformes législatives. Une collaboration étroite avec les mandants leur a permis d'améliorer la crédibilité de l'institution. Pour extrapoler, le renforcement des capacités et des forces des législatrices renforce le parlement et, à long terme, promeut la gouvernance démocratique.

Conclusions et Recommandations

Conclusion: Les pouvoirs législatifs gagnent en légitimité et en crédibilité lorsqu'ils reflètent la composition de la société.

→ **Recommandation:** Soutenir la mise en œuvre de la législation électorale et des quotas constitutionnels, ainsi que des sièges réservés pour les groupes marginalisés, en particulier les femmes.

Conclusion: Le soutien international est indispensable à la création d'un pouvoir législatif fort et d'une légifération inclusive en situations de post-conflit.

→ **Recommandation:** Financer des programmes de renforcement des capacités des parlementaires à produire et à promouvoir des lois. De tels efforts peuvent comporter la dotation en personnel professionnel pour les membres ou les comités, la formation à la préparation de lois, et l'éducation des parlementaires et des citoyens aux rôles des pouvoirs législatif et exécutif.

Conclusion: Des caucus interpartis modèrent l'influence des programmes des partis et favorisent la fertilisation croisée des idées. Pour être une réussite, les caucus doivent permettre à tout législateur intéressé de participer (c.-à-d. qu'ils ne doivent pas se limiter à certains partis ou individus nommés par des partis politiques).

→ **Recommandation:** Soutenir la création de caucus interpartis, en mettant en exergue la valeur de structures de gouvernance inclusives.

Conclusion: La tenue de consultations publiques sur des thèmes législatifs renforce la légitimité du gouvernement, établit un lien entre parlementaires et mandants, génère des données utiles pour la préparation de lois, et sensibilisent le public sur les questions de politiques.

→ **Recommandation:** Encourager la prise de décision consultative, en particulier sur les questions socialement sensibles.

→ **Recommandation:** Affecter des fonds au paiement de consultations avec les mandants, en rapport avec la législation en cours.

Conclusion: Les caucus des femmes, et les caucus en général, sont des moyens utiles pour les programmes et les fonds de renforcer les pouvoirs législatifs.

→ **Recommandation:** Appuyer financièrement et techniquement les caucus féminins interpartis.

Conclusion: Lorsque les hommes et les femmes travaillent volontairement à adopter des lois, de la pertinence de la question est soulignée et la collaboration est encouragée.

→ **Recommandation:** S'assurer que toute la programmation pour les législateurs implique les hommes et les femmes.

→ **Recommandation:** S'assurer que la formation des membres du parlement inclut la valeur et les approches du travail avec des collègues de sexe opposé.

Conclusion: Les femmes peuvent prendre la tête de la promotion de la gouvernance démocratique.

→ **Recommandation:** Soutenir des programmes visant à permettre aux femmes de réaliser leur potentiel en tant que législatrices. L'accentuation de compétences telles que l'art de parler en public, la préparation de lois, le plaidoyer, la formation de coalitions et la rédaction de propositions sera particulièrement payante.
